

Dijon, le 8 juin 2020



COMPTE RENDU DE L' AUDIO CONFÉRENCE DE LA DRFIP 21 AVEC LES OS

DU 4 JUIN 2020

Le directeur rappelle les chiffres nationaux d'agents en présentiel et en télétravail et note que le DRFIP se situe dans la moyenne nationale avec 71 % d'agents en présentiel et 17 % en télétravail.

Statut de agents :

Les personnes « fragiles » en ASA actuellement, pourront télétravailler si accord du médecin de prévention et mission télétravaillable.

Les agents ayant des enfants à garder : deux possibilités : les enfants sont scolarisés, l'agent vient en présentiel ou télétravaille ; les enfants ne sont pas scolarisés, l'agent est placé en ASA (avec attestation de l'établissement scolaire) sauf s'il télétravaille déjà, il peut continuer à télétravailler.

Accueil sur RDV : concernant les « petits » sites, les chefs de service gèrent leurs conditions de reprise et la date d'ouverture : aucun souci sur ce point.

Concernant les plus gros sites, des plans et des fiches ont été rédigées et transmises aux OS. Pas d'observations particulières sur ces documents, hormis une demande de gants pour manipuler les documents des contribuables, et une remarque sur la distanciation dans le hall d'accueil sur le site de Beaune (non prise en compte par la direction donc à suivre ...).

Campagne IR :

La consigne a été donnée de traiter impérativement le plus possible de e-contacts et les demandes par téléphone afin de limiter l'accueil physique.

Des vigiles ont été recrutés pour les plus gros sites, hormis Chatillon qui ne souhaitait pas en disposer.

Si des difficultés surviennent lundi, des aménagements pourront être décidés par les chefs de service (ouverture différée au mardi, fermeture plus tôt si débordements etc ... il faut voir au cas par cas mais une souplesse est accordée aux chefs de service).

Mouvements de mutation : il n'y a plus de CAP locales, mais le directeur souhaite continuer d'échanger avec les OS et souhaite au plus vite la remontée des dossiers à signaler : dossiers complexes des agents déjà dans le département et ceux y entrant.

Les ALD bénéficient d'une priorité dans le service où ils sont déjà affectés.

Prime COVID : la direction est en train de confectionner la liste des agents pouvant y prétendre.

Pour les jours de report non utilisés : M. Dussopt ayant affirmé qu'ils ne seront finalement pas perdus, la DGFIP attend la déclinaison de l'arrêté en son sein afin de divulguer cette information.

Cantine de la Boudronnée ouverte : environ 40/50 rationnaires. Les OS notent que les règles sanitaires sont très bien prévues.

Prochaine audio le 10/06.

S'informer, c'est déjà agir.

Christophe RECOUVREUX, Céline GUILLAUMIN Co-secrétaires de la section 21 **CFTC DGFIP**

N'hésitez pas à nous contacter : syndicat-national@cftc-dgfip.fr